

**COMMUNE
DE
MALBOSC**



- INFORMATIONS

MUNICIPALES -

N°9

JUILLET 1979

PRESENTATION

En cette période des vacances, vous allez recevoir le 9ème bulletin d' "information Municipale" avec quelques jours de retard. Je m'en excuse auprès de vous: j'ai été particulièrement occupé pour la campagne des élections cantonales partielles.

Le travail n'a pas été vain puisque la gauche unie dans le canton des VANS a pu battre le représentant du pouvoir, et ses pratiques malhonnêtes. Vous trouverez le détail des résultats, ainsi que les informations nouvelles de ces derniers mois, dans les pages de ce bulletin.

Bonne lecture.

Votre Adjoint:

Jean-Paul MANIFACIER

Sommaire

- Page :
- I - Présentation
 - Sommaire
 - En bref
 - 2 - Le mot du Maire
 - Réunion du conseil (2 Juin 1979)
 - 3 - Réunion du conseil (suite)
 - Commission des gîtes
 - Réunion des répartiteurs
 - 4 - Résultats des élections européennes
 - Bilan du comité des fêtes
 - 5 - Réunion du conseil (7 Juillet 1979)
 - Résultats des élections cantonales (1er tour)
 - 6 - Résultats des élections cantonales (2ème tour)
 - Loi sur les terres incultes

En bref...

La commission information se réunira le samedi 18 Août à 16 h. Vous êtes tous cordialement invités à venir apporter vos critiques ou vos propositions pour améliorer encore l'information des habitants en ce qui concerne les problèmes communaux.

Monsieur KIEKEN me dit de vous signaler que la prochaine assemblée générale des chasseurs de la commune aura lieu le samedi 18 Août à 18 h.

Les numéros gagnants de la tombola de la fête de MALBOSC sont les suivants:

523 - 1435 - 522 - 2041 - 528 - 2065

Les lots sont à retirer auprès des membres du comité des fêtes.

La secrétaire de mairie constitue un "fichier", avec tous les renseignements d'état civil, sur tous les habitants de la commune. Ce "fichier", qui est à usage communal, permettra à la secrétaire de remplir plus rapidement et correctement les dossiers que vous aurez à lui apporter pour vos diverses demandes. Ceci vous évitera de vous munir chaque fois de votre livret de famille, carte d'identité...

Une centaine de fiches ont déjà été établies. Nous attendons les retardataires aux jours d'ouverture de la mairie.

Ce numéro "d'informations municipales", est le numéro des vacances; Il serait plus juste de dire de la période des vacances, car pour les paysans de chez nous il n'est même pas question de prendre une semaine: "De que fairison de las cabras" Néanmoins c'est la période que bien souvent choisissent les enfants du pays, partis travailler ailleurs, pour venir se retremper dans l'ambiance du pays natal.

Du nouveau dans le pays: le téléphone est enfin automatisé. Mais Quand aux nouveaux abonnés, malgré mon intervention auprès de l'inspecteur des télécommunications, je ne me fais pas trop d'illusions. Il y en a tant à placer et les vacances sont là.

Une autre nouveauté dans le pays: le ramassage des ordures ménagères. Nous avons mis en place un dispositif de démarrage et cela se met en place progressivement. En passant, je tiens à remercier les propriétaires qui ont accepté que soit établi sur leur terrain les dépôts provisoires, et cela à titre gracieux. Nous n'avons pas la prétention de dire que c'est parfait; c'est à l'usage, avec l'expérience que nous jugerons avec vous si nous devons modifier quelque chose. En attendant, et pour l'immédiat, je vous demande d'être disciplinés, de porter vos ordures ménagères aux lieux qui sont indiqués. Cela dans des sacs plastiques de préférence et le mercredi soir ou le jeudi matin avant le passage du camion poubelle.

Je vous demande aussi à tous et à toutes d'être les gendarmes de la commune pour faire en sorte que nous ne soyons pas le dépotoir des communes environnantes. Les contribuables de Malbosc n'ont pas à payer pour les autres, c'est déjà assez cher pour eux-mêmes. Si la situation l'exigait, nous serions obligés de sévir, et ce serait durement.

On ne met pas en place un tel dispositif sans qu'il ait quelques défauts au départ. Nous y remédions au fur et à mesure car nous en sommes conscients. Mais les moyens bien souvent nous manquent. Il est des réflexions faites qui sont particulièrement désobligeantes et ne grandissent pas ceux qui les font. Pour terminer, chers administrés, je souhaite que lorsque vous lirez ce mot il ait plu un bon coup car ce serait dramatique si ce beau temps durait comme l'an passé. je ne vous cache pas que j'ai une crainte folle pour ce qui nous reste de bois et de forêts. Espérons donc.

Votre Maire:

GARIDEL Noël

REUNION DU CONSEIL (2 Juin 1979)

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le samedi 2 Juin, sous la présidence du Maire.

Absent: MANIFACIER Jean-Paul

Ordre du jour:

- Révision prix eau de MALBOSC pour 1979
- Révision prix des gîtes pour 1979
- Révision tarif du fossoyeur
- Ramassage des ordures ménagères

I - Prix eau de Malbosc pour 1979:

Les nouveaux tarifs pour 1979 sont les suivants:

- Location du compteur..... 5,00 F
- 50 premiers m³ 45,00 F
- Le m³ supplémentaire 0,97 F

2 - Prix de location des gîtes pour 1980:

Les nouveaux tarifs seront les suivants

- Gîtes des écoles: Juillet - Août ... 286,00 F par semaine
- Juin - Septembre.. 208,00 F " "
- Hors saison 208,00 F " "

Gîtes Presbytaires:

N° 1	Juillet - Août....	369,00 F	par semaine
	Juin - Septembre..	305,00 F	" "
	Hors saison.....	208,00 F	" "
N° 2	Juillet - Août....	401,00 F	" "
	Juin - Septembre..	305,00 F	" "
	Hors saison.....	208,00 F	" "

Prix à la journée: 46,00 F

3 - Le nouveau tarif des fosses est établi ainsi:

- 270,00 pour les personnes qui n'ont aucune attache dans la commune
- 160,00 pour les personnes qui ont une attache dans la commune (Résidents, propriétaires, ...). Dans ce cas il reste 110,00 F à la charge de la commune.

4 - Ramassage des ordures ménagères:

En ce qui concerne le grave problème que pose les ordures ménagères, Mr le Maire a exposé le plan présenté par le Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères (S.I.C.O.M) qui comprend 7 à 8 communes actuellement.

Pendant la période estivale c'est à dire du 1er Juillet au 31 Août, 9 tournées seront effectuées. Pour les autres mois se sera une tournée par mois.

Des petits parcs grillagés seront construits pour déposer les poubelles, qui elles seront dans des sacs plastiques liés en attendant la tournée prochaine.

Ces "parcs" se trouveront à:

- Malbosc
- Mourède
- Aubrias
- Route de Fourniel
- Route du Mas
- Chabannes, les Escoussous
- Le "Château" pour Malbosquet
- Sabuscle
- Gorge, Fabre

La première tournée aura lieu le 5 Juillet et se poursuivra ainsi tous les jeudis suivants. Tous les conseillers présents ont approuvé la proposition du Maire.

Le secrétaire de séance:
FRANCOIS Gabriel

Commission des gîtes

Les gîtes de l'école ont été repeints. Le travail a été confié à Mr Claude BOR qui l'a effectué le plus rapidement possible. Aussi nous le remercions.

Pour la commission des gîtes:

FRANCOIS Gabriel

Réunion des répartiteurs

Au mois de Juin, les répartiteurs d'impôts de la commune ont été convoqués par le contrôleur. La réunion avait pour objet la mise à jour annuelle des informations qui servent à l'établissement du montant de la taxe d'habitation concernant chaque résident de la commune. Ces informations sont principalement:

- La situation de famille
- La surface et l'état des locaux

D'autres éléments rentrent en jeu (confort, emplacement des bâtiments.....) Chacun peut s'en informer auprès du contrôleur ou des répartiteurs.

Remarque: Il appartient à chacun de déclarer les travaux et modifications apportés à sa résidence. Beaucoup ne le savent pas.....

D'autre part, lors de ce "tour de la commune", on s'aperçoit que le nombre de résidences secondaires ne cesse de s'accroître. Est-il normal que cette charge supplémentaire pour la commune (équipement, services...) n'ait pas au moins une contrepartie financière au niveau des impôts locaux ?

Pour la commission des impôts:

Marie-Béatrice LADRANGE

RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES (10 Juin)

(Commune de Malbosc)

Inscrits	173
Votants	121
Exprimés	114
Liste MITERAND (P.S + Rad de G)	41
Liste VEIL (U.D.F.)	32
Liste MARCHAIS (P.C)	18
Liste CHIRAC (R.P.R.)	15
Liste Fernex (Ecologiste)	5
Liste J.-J. S.-S.	2
Liste POUJADE	1

Pour la commission information:

MANIFACIER Jean-Paul

BILAN AU COMITE DES FETES

Avec MARTI, le 19 Mai, le comité des fêtes a présenté une forme de spectacle original, et si le temps n'était pas au plus beau, la pluie cessa à temps, très suffisante à l'expression de la cause occitane, et à un spectacle de qualité qui n'a certainement pas déçu les quelques 220 spectateurs; Une expérience positive qui est certainement à retenir pour l'an prochain, nous reparlerons du nom de l'invité plus tard...

Le 30 Juin et le 1er Juillet, la fête votive a attiré une foule de gens rarement vue à MALBOSC. Le succès populaire de cette manifestation, tient il faut le rappeler à une équipe de bénévoles. Pour que le bénévolat persiste, il est nécessaire de l'animer, de le motiver, afin qu'il apporte en échange certaines satisfactions morales, c'est pourquoi nous demandons une aide importante à la municipalité, pour l'aménagement du préau, annexe à la salle des fêtes; Ainsi l'animation à Malbosc n'en sera qu'améliorée. la population de la commune est invitée à donner un coup de main, cette salle sera avant tout communale, ouverte à tous.

Le comité, et beaucoup de gens certainement, s'est aperçu que la fête a été également, dimanche après-midi, le théâtre du jeu politique cantonal, il est vrai qu'en période électorale tous les moyens sont bons, surtout lorsque ces moyens émanent d'un service public; Je pense à la "générosité" de Mr LEFEBURE nous offrant briquets, lampes de poche, jeux de cartes....Gadgets portant tous l'estampille des P.T.T !!...

La fête et Mr LEFEBURE sont passés à MALBOSC, les touristes sont là, la commune et le pays continuent à mourir....

Pour le comité des fêtes: Pierre DURAND

Le conseil municipal s'est réuni le 7 Juillet 1979 à 16 h sous la présidence du Maire. Absent: MEYNADIER Adrien

Ordre du jour:

- Ordures ménagères
- Compteur de taxes aux postes d'abonnement public
- Cabine téléphonique
- Vente biens ALLEGRE Noël

I - Ordures ménagères:

Le ramassage a commencé le 5 Juillet. Toutefois ce ramassage n'a été effectué qu'en deux points seulement qui étaient équipés. Il se poursuivra au fur et à mesure de la mise en place des installations destinées à cet effet.

Ce ramassage aura lieu tous les jeudis matin (les ordures devront donc être déposées le mercredi soir) durant les mois de Juillet et Août. Les habitants seront prévenus individuellement de l'emplacement des dépôts.

En dehors de Juillet et Août le ramassage aura lieu une fois par mois à des dates qui seront fixées.

II - Cabine téléphonique publique du chef-lieu:

Une cabine publique sera installée prochainement, et gratuitement, sur la place du chef-lieu. Seul sera à la charge de la commune l'éclairage de la cabine.

3 - Postes d'abonnement public:

Afin de faciliter le décompte des taxes à payer suivant la durée des communications, le conseil, sur proposition du Maire décide de faire poser des compteurs de taxes à chaque poste d'abonnement public de la commune. (Malbosc, Mourède, Chabanne, Aubrias, Sabuscles).

4 - Vente biens ALLEGRE Noël:

La vente aux enchères publiques de ces biens doit avoir lieu prochainement. Les services fiscaux (domaines) sont venu prendre possession des biens.

Le secrétaire de séance:

THEURET René

RESULTATS DES ELECTIONS CANTONALES PARTIELLES

I - Résultats du 1er tour (29 Juillet)

	: Commune de	: Canton des
	: MALBOSC	: VANS
Inscrits	: 173	: 5960
Votants	: 136	: 4532
Exprimés	: 132	: 4473
LEFEBURE (Maj)	: 39 (29,54%)	: 1326 (29,64%)
ROUX (Maj)	: 15 (11,36%)	: 1197 (26,76%)
FAUCUIT (P.C)	: 38 (28,78%)	: 1407 (31,45%)
BONNET (P.S)	: 40 (30,30%)	: 543 (12,24%)

RESULTATS DES ELECTIONS CANTONALES PARTIELLES (suite)

II- Résultats du 2ème tour: (5 Août)

	Commune de		Canton des
	MALBOSC	:	VANS
<hr/>			
Inscrits	173	:	5958
Votants	140	:	4907
Exprimés	134	:	4738
FAUCUIT (P.C)	74 (55,22%)	:	2446 (51,62%) ELU
LEFEBURE (Maj)	60 (44,77%)	:	2292 (48,37%)

3 - Commentaires:

Dans la commune la gauche progresse depuis les elections de Mars
Au premier tour:

- Le parti socialiste passe de 34 voix à 40 voix
- Le parti communiste passe de 31 voix à 38 voix

Au second tour: FAUCUIT, devenu le candidat unique de la gauche améliore son score du mois de Mars de 10 voix (74 au lieu de 64)

Sur l'ensemble du canton, FAUCUIT devance LEFEBURE de 154 voix. CE qui permet à la gauche de devenir majoritaire au conseil général avec 17 sièges (11 socialistes, 5 communistes, 1 divers gauche), contre 16 à la majorité.

Pour la commission de l'information:

MANIFACIER Jean-Paul

LOI SUR LES TERRES INCULTES

Le 4 Janvier 1978, une loi était votée pour permettre la récupération des terres agricoles cultivables laissées en friches.

Cette loi peut être utilisée par toute personne ou association désireuse de mettre en valeur une terre non cultivée de puis au moins 3 ans. Le demandeur doit solliciter l'autorisation préfectorale de cultiver une terre en signalant son état d'inculture présent. Le Préfet saisit la Commission Départementale de Réorganisation foncière et de Remembrement. Celle-ci donne son avis sur l'état d'inculture de cette terre. La décision du Préfet est alors publiée afin de susciter des demandes concurrentes.

Elle est aussi notifiée au propriétaire (et éventuellement au titulaire du droit d'exploitateur usufruitier, locataire etc...). Cette décision est accompagnée d'une mise en demeure de mettre en valeur les terres en friches.

Le propriétaire dispose d'un délai de 2 mois pour mettre en valeur sa terre. S'il ne répond pas ou s'il renonce à l'exploitation, le Préfet le constate par un arrêté qui est notifié au demandeur. Le demandeur autorisé à exploiter dispose d'un bail et d'un fermage. Il prend les terres dans l'état où elles se trouvent et a un délai d'un an pour les mettre en valeur. En cas de désaccord entre les parties, c'est le tribunal paritaire des baux ruraux qui fixe les conditions d'exploitation et le montant du fermage.

Cette loi devrait permettre l'installation ou le maintien de jeunes agriculteurs car elle facilite l'accès à des terres "gelées" pour des raisons diverses (résidences secondaires, départ d'agriculteurs âgés etc...). Elle pourrait aussi permettre de "désenclaver" une terre entourée de friches et difficile à cultiver de ce fait.

On peut remarquer que toutes les formes de mise en valeur sont concernées: culture, élevage, plantation d'arbres etc...Même si la procédure apparaît un peu longue, cette loi représente une chance pour un pays qui retourne à l'état sauvage. Il serait dommage que personne ne la saisisse... 6

Pour la commission information: Marie-Béatrice LADRANGE